



Examen Périodique Universel (EPU) 20^{ème} session

(du 27 Octobre au 7 Novembre 2014)

Les droits de l'enfant à Madagascar

Soumission conjointe de :

Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice (IIMA)

(Statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC)

**International Volunteerism Organisation for Women,
Development and Education (VIDES International)**

(Statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC)

Franciscans International

(Statut consultatif général auprès de l'ECOSOC)

et

Apprentis d'Auteuil

Genève, mars 2014

INTRODUCTION

1. **Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice (IIMA), International Volunteerism Organisation for Women, Development and Education (VIDES International), Franciscans International (FI) et Apprentis d’Auteuil** présentent des observations écrites concernant Madagascar, pour considération par le groupe de travail sur l’Examen Périodique Universel (EPU) à sa 20^{ème} session.

2. IIMA est une ONG internationale avec le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social. Elle est présente dans 94 pays où elle se charge de l’éducation des enfants et adolescents, en particulier de ceux qui sont les plus vulnérables et les plus défavorisés.

3. VIDES International est une ONG internationale avec le statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social. Elle a été fondée en 1987 afin de promouvoir le service bénévole local et international et protéger les droits des enfants et des femmes.

4. FI est une ONG internationale dotée du statut consultatif général auprès de l’ECOSOC. Fondée en 1982, FI a pour rôle de transmettre auprès de l’Organisation des Nations Unies (ONU) les préoccupations des plus vulnérables.

5. Apprentis d’Auteuil est une fondation catholique qui éduque et forme plus des 28 000 jeunes en difficulté, en France et dans le monde, pour leur permettre de s’insérer dans la société en hommes et femmes libres et responsables, tout en accompagnant les familles dans leur rôle éducatif. Apprentis d’Auteuil travaille en partenariat avec trois acteurs locaux qui connaissent bien le sujet des enfants des rues et des problématiques liées à l’insertion des jeunes à Madagascar : **Le Centre Energie, Graines de Bitume et Hardi**.

6. Le rapport met en lumière les principales préoccupations liées aux problématiques concernant directement l’IIMA, le VIDES, FI, Apprentis d’Auteuil et ses partenaires dans leur travail pour la protection et la promotion des droits de l’homme, notamment les lacunes qui subsistent en matière de : ***droits des enfants, notamment leur droit à l’éducation***. Une attention particulière est consacrée aux ***enfants en situation de rue***.

I. DESCRIPTION DU CONTEXTE

7. Madagascar a connu quatre crises sociopolitiques depuis l’indépendance : en 1972, 1991, 2002 et 2009. Ces crises ont engendré des bouleversements dans la société malgache aussi bien au niveau économique que sur le plan social. A la fin de chaque crise, on assiste, entre autres, à l’appauvrissement général de la population, dû en grande partie au ralentissement des activités économiques et à la montée générale de l’insécurité. On observe aussi la montée de la corruption, la violation des droits de l’homme et la détérioration de la gouvernance.

8. Depuis 2009 Madagascar vit dans un état de non droit croissant, dû au fait d’un gouvernement de transition qui a provoqué des changements périodiques du Premier Ministre (3) et des Ministres. Chaque année et même plus souvent, le changement de Ministres et des directeurs de cabinet a provoqué une situation de forte instabilité qui empêche la mise en œuvre de politiques cohérentes et continues en matière des droits de l’homme, et notamment

des droits des enfants. En plus, la corruption diffuse ne contribue pas à la mise en place de mesures efficaces.

9. La dernière crise a engendré une désorganisation économique et sociale, caractérisée par une aggravation du phénomène de pauvreté et de vulnérabilité. En 2010, le pays a été classé à la 135^{ème} place sur 169 pays, avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,435¹. Les répercussions de ces différents chocs ont entraîné l'émergence d'une nouvelle catégorie de pauvres en milieu urbain, notamment dans la capitale, et de toutes sortes de déficits, particulièrement en termes d'alimentation, de revenu, d'emploi, et de sécurité/sérénité.

10. Les dépenses d'investissement de faible niveau en 2008 pour les trois ministères sociaux avaient connu un boom important en 2009 - multiplié par 3 pour l'Eau et l'Education et par 4 pour la Santé. Malheureusement avec la crise, ces dépenses ont chuté drastiquement dès 2010. En effet, entre 2009 et 2010, les investissements ont baissé de 8 fois pour la Santé, de 3 fois pour l'Education, et de 22% pour l'Eau. La proportion du budget engagé dans l'éducation et la santé a baissé en 2010, passant respectivement de 23,45% en 2008, 24,42% en 2009 à 18,55% en 2010 pour l'éducation, et de 6,48% en 2008, 9,38% en 2009 à 6,18% en 2010².

11. Des élections présidentielles ont finalement eu lieu fin 2013. Le 17 janvier 2014, la Cour Électorale Spéciale (CES) a annoncé que Hery Rajaonarimampianina était élu président de Madagascar.

II. LES DROITS DES ENFANTS

12. L'article 21 de la Constitution Malgache précise que « l'Etat assure la protection de la famille pour son libre épanouissement ainsi que celle de la mère et de l'enfant par une législation et des institutions sociales appropriées ».

13. Néanmoins, sur les 10 millions d'enfants de moins de 18 ans que compte Madagascar (soit 53,4% de la population totale), il s'avère qu'environ 8,2 millions sont affectés par la pauvreté monétaire et vivent en dessous du seuil de la pauvreté. Les enfants malgaches sont fortement touchés par différentes privations, sévères ou moins sévères, en matière de nutrition, de santé, d'éducation, de logement, d'eau et d'assainissement, de protection et d'accès à l'information. A titre d'illustration, 56% des enfants malgaches sont touchés par les privations sévères en matière de logement et 47% d'entre eux n'ont pas accès à des conditions d'assainissement adéquat. Les autres privations sont tout aussi importantes et présentent de fortes disparités selon les groupes d'âge des enfants, leur sexe, les régions où ils habitent, leur quintile de bien-être et leur milieu de résidence. Ces différentes privations touchent également les enfants qui ne sont pas pauvres monétairement³.

14. On estime à 50% la proportion d'enfants malgaches qui souffrent d'un retard de croissance dû à la malnutrition chronique, tandis que l'insécurité alimentaire atteint plus de 65% de la population.

Les enfants en situation de rue

¹ Rapport PNUD 2011.

² Global study and child poverty and disparities in Madagascar, Unicef 2011.

³ *Ibidem*.

15. Lors du 1^{er} cycle de l'EPU en 2010, la République de Madagascar s'était engagée à « mettre en place une institution chargée de superviser et d'évaluer l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, et en particulier mettre en œuvre un plan d'action visant à protéger les enfants des rues et à assurer leur réinsertion»⁴. Malgré les efforts accomplis par le Gouvernement à ce propos, cette coalition d'ONG exprime sa préoccupation sur le fait que les enfants demeurent la catégorie la plus vulnérable à Madagascar. Parmi eux, nous notons que les enfants travaillant et/ou vivant dans la rue sont particulièrement discriminés et exposés aux abus.

16. Le Gouvernement malgache a élaboré des plans nationaux de lutte contre le travail des enfants et toutes les formes de violence dirigée contre eux⁵, notamment des réseaux de protection sur l'ensemble du territoire en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), de la dotation de la police nationale d'un centre d'analyse criminelle avec la collaboration de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique et des centres d'accueil et de réintégration pour enfants. Cependant, le phénomène des enfants sans-abri est omniprésent dans la capitale et les grandes villes. Un autre constat alarmant relève que les enfants en situation de rue vivent avec leurs parents dans les mêmes conditions.

17. A cause de la situation de pauvreté diffuse, de plus en plus de familles sont obligées de rejoindre la rue. Certaines rues de la capitale ont été fermées à la circulation pour permettre à cette population paupérisée de vendre ses produits et biens. La violence dans les quartiers s'est accrue, n'épargnant aucune zone. Les vols sont monnaie courante affectant toutes les couches de la population. Le budget des familles permet de moins en moins d'assumer certaines priorités comme le sont la santé et l'éducation. La seule priorité demeure la quête de l'alimentation quotidienne.

18. Vu la situation socio-économique très précaire, les parents sont accusés d'entraîner leurs enfants à se livrer à la mendicité sur les places publiques. De ce fait, le Ministère de la population et des Affaires Sociales a lancé quelques projets visant la réinsertion des sans-abris de la capitale, à l'instar des programmes développés avec succès par des Organisations Non Gouvernementales.

19. Même si le Ministère de la population et des Affaires sociales - par le biais de la Direction de l'Amélioration des Cadres de vie et de l'Habitat- a pu instituer la politique de relogement des familles des sans abris, ces projets n'ont pas donné suite à des résultats satisfaisants par rapport aux attentes de la population. Ces projets visaient particulièrement le désengorgement des grandes villes comme Antananarivo, Toamasina et les zones de peuplement à haute densité, où persistent la recrudescence du chômage, de la prostitution et de toutes formes de délinquance. Leur échec tient au manque de suivi et de moyens. Les candidats à la migration sur des terres inhabitées et encore vierges, abandonnés à leur propre sort, n'ont pas tardé à revenir en ville pour vivre de la fouille des poubelles et de la mendicité.

20. Bien qu'il n'y ait pas d'études récentes, le nombre d'enfants et jeunes travaillant et/ou vivant dans la rue à Tananarive est estimé entre 3000 et 4000. D'après les acteurs de terrain, ce chiffre tend à augmenter depuis la crise à cause du déclassement social: l'appauvrissement

⁴ Voir recommandation n° 20 du rapport du groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel de la République du Madagascar, A/HRC/14/13, 26 mars 2010.

⁵ *Ibidem*.

des classes moyennes et des ménages modestes a pour risque que certains se retrouvent à la rue.

21. Les enfants sont fortement touchés par différentes privations en matière de nutrition, de santé, d'éducation, de logement, d'eau et d'assainissement, de protection, d'accès à l'information. En famille (dans la rue), en bande ou parfois seuls, ces jeunes sont déscolarisés et non qualifiés. Ils exercent de petits métiers informels dans des conditions souvent difficiles (manutention, portage d'eau, nettoyage, gardes de voitures, etc.). Pour ces enfants, l'urgence et la survie au quotidien hypothèquent leur avenir et, de fait, celui de leur pays.

22. Par conséquent, cette coalition d'ONG constate avec inquiétude:

- Des habitations extrêmement précaires (en bois, cartons, plastiques), le plus souvent dans des zones inondables. Certaines personnes n'ont même pas de logement et vivent directement dans la rue ;
- Les besoins vitaux ne sont pas assurés : nourriture, hygiène et santé, vêtements, etc. ;
- Le manque d'accès à l'éducation : les enfants et jeunes sont non scolarisés ou déscolarisés, d'autant que les capacités d'accueil des établissements publics sont insuffisantes et excluent de fait une partie des enfants et jeunes en âge d'être scolarisés et qui n'ont pas les moyens d'accéder au privé⁶ ;
- Les enfants travaillent : ils participent à la survie de la famille par des petits boulots, mendient, sont cireurs, laveurs de voiture, porteurs, etc. ;
- La situation d'errance est génératrice de tentations (vols, jeux de hasard, alcool, petits larcins pour survivre, incorporation dans des gangs, etc.) et/ou de maltraitance (abus sexuels, drogue, violences physiques, etc.) ;
- Ces situations déstabilisantes ont des répercussions psychologiques et traumatisantes vis-à-vis des enfants et des jeunes.

23. Nous recommandons au Gouvernement de la République de Madagascar de:

- a. Continuer ses efforts pour développer un système de protection de l'enfance cohérent et efficient;**
- b. Développer l'habitat, l'hébergement d'urgence et les foyers pour les enfants et leurs familles en situation de rue ou de grande précarité;**
- c. Assurer l'accès aux soins gratuits et aux activités récréatives (loisirs et sports) pour les publics en grande précarité, et notamment pour les personnes en situation de rue;**
- d. Renforcer le partenariat avec les associations/structures qui travaillent avec/pour les enfants en situation de rue;**
- e. Assurer une formation adéquate aux éducateurs pour enfant en grande vulnérabilité, y compris les enfants en situation de rue;**

⁶ Pour plus d'information concernant la mise en oeuvre du droit à l'éducation à Madagascar, voir le chapitre III de ce rapport.

- f. Augmenter le nombre et les capacités des établissements scolaires publics (primaires, secondaires, formations professionnelles);*
- g. Développer des actions d'accompagnement pour les familles des enfants en situation de rue;*
- h. Lutter contre la stigmatisation des enfants en situation de rue à travers la réalisation de campagnes de sensibilisation destinées au grand public;*
- i. Sensibiliser les policiers aux droits des enfants et jeunes en situation de rue.*

III. DROIT A L'EDUCATION

24. **Gratuité de l'éducation primaire.** La Constitution malgache garantit aux enfants une éducation publique, gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans. En dépit des engagements de l'Etat sur la gratuité de la scolarité, l'école primaire n'est pas gratuite. En fait, d'autres frais sont encore exigés auprès des parents. Ces frais sont souvent prélevés par les établissements pour compenser les maigres et inconstantes rémunérations du corps enseignant. A ce titre, nous signalons que cette situation avait déjà fait l'objet de recommandation lors du 1^{er} cycle de l'EPU et que la République de Madagascar avait accepté de s'engager à cet égard.⁷

25. A l'heure actuelle, le degré d'absentéisme scolaire reste élevé dans certaines zones du pays, du fait des frais exigés aux écoliers par certains établissements scolaires. L'évidence, c'est que les parents pauvres ne peuvent pas supporter tous ces frais demandés dans les Ecoles Primaires Publiques (EPP), voir les Collèges d'Enseignement Général (CEG); car eux-mêmes sont mal payés et même impayés depuis plusieurs mois.

26. Aussi, vu que les enseignants fonctionnaires de l'Etat sont en nombre insuffisant contrairement à celui des étudiants, le système éducatif malgache a été élaboré de manière à ce qu'il y ait des enseignants non fonctionnaires travaillant dans les EPP, CEG, et Lycées de l'Etat. Pour cette catégorie d'enseignants, la rémunération est honorée par l'association des parents d'élèves (FRAM). Ces derniers ne reçoivent de l'Etat que des subventions tous les trois mois. Le paiement de ces frais se fait au début de chaque année scolaire et constitue l'un des facteurs de non scolarisation. Ils atteignent 12.000 Ar au minimum par élève et par an. Il est évident que si les parents ne scolarisent pas leurs enfants, c'est surtout parce que ces frais, en plus des fournitures scolaires, sont exorbitants par rapport aux salaires journaliers de la plupart des parents ayant un travail rémunéré, qui environnent les 1.200 Ar par mois (pour ceux vivant dans les campagnes).

27. **Accès à l'éducation pour les enfants plus vulnérables.** Bien qu'un certain nombre d'écoles aient été construites ou réhabilitées pour assurer le droit à l'éducation, les infrastructures scolaires demeurent insuffisantes proportionnellement aux enfants en âge scolaire. De même, le personnel enseignant n'est pas toujours suffisamment outillé et très souvent ne possède pas une formation pédagogique à la hauteur de sa tâche. Par conséquent, le taux de scolarisation demeure encore faible tandis que le taux d'abandon scolaire reste élevé parmi ceux qui sont scolarisés.

⁷ Voir recommandation n. 60 : Poursuivre la réforme de l'enseignement de manière à pouvoir assurer à toutes les filles et à tous les garçons l'accès à l'enseignement primaire gratuit (Norvège), *op. cit.* (note 4).

28. **Qualité de l'éducation.** Malgré les efforts du Gouvernement, la qualité du système éducatif reste relativement pauvre. En effet, les classes sont en surpopulation et peuvent atteindre 45-90 élèves. Ces conditions rendent un suivi de chaque enfant difficile pour le corps enseignant. Dans les zones rurales, on assiste aussi à des classes multigrades, avec les conséquences d'un très bas niveau d'apprentissage. Enfin, nous signalons que les enfants avec un handicap visuel, moteur ou autre ne sont pas suffisamment intégrés dans le système éducatif.

29. Ces difficultés dans l'enseignement et la démotivation qu'elles engendrent provoquent souvent la non réussite des examens. Par conséquent, de nombreux enfants quittent le système scolaire prématurément. Le phénomène est ultérieurement aggravé par les frais importants que suscite la scolarité. Une famille au recours financier limité ayant un enfant qui doit redoubler se trouve dans l'incapacité de payer à nouveau et l'enfant quitte alors l'école. Dans une famille où il y a plusieurs enfants, la priorité pour l'éducation est donnée au plus âgé et au garçon.

30. Nous recommandons au Gouvernement de la République de Madagascar, dans la continuité des recommandations formulées lors du 1^{er} cycle de l'EPU, de:

- a. Prendre toutes les mesures requises pour assurer la gratuité de l'enseignement primaire, tant en termes de coûts directs qu'indirects;*
- b. Poursuivre les efforts tendant à accroître le taux de scolarisation et réduire le taux d'abandon scolaire, en particulier auprès des enfants les plus défavorisés;*
- c. Garantir le droit à l'éducation des filles à travers la réalisation de campagnes de sensibilisation sur l'importance de la scolarisation, adressées aux familles et à la société en général.*